



GUIDE TECHNIQUE

MONT VENTOUX DÉNIVELÉ CHALLENGES

8 JUIN 2021

UCI EUROPE TOUR 1.1



DÉNIVELÉ
CHALLENGES



LES ÉQUIPES



WORLD TOUR
COFIDIS
FRA



WORLD TOUR
AG2R CITROËN
FRA



WORLD TOUR
TREK SEGAFREDO
USA



WORLD TOUR
ASTANA
KAZ



WORLD TOUR
GROUPAMA FDJ
FRA



WORLD TOUR
MOVISTAR
ESP



WORLD TOUR
EDUCATION FIRST
USA



CONTINENTAL PRO
ARKEA SAMSIĆ
FRA



CONTINENTAL PRO
CAJA RURAL
ESP



CONTINENTAL PRO
TOTAL DIRECT ENERGIE
FRA



CONTINENTAL PRO
EUZKADI EUSKATEL
ESP



CONTINENTAL PRO
DELKO NIPPO PROVENCE
FRA



CONTINENTAL PRO
VITAL CONCEPT • B&B
FRA



CONTINENTAL PRO
KERN PHARMA
ESP



CONTINENTAL PRO
BURGOS BH
ESP



CONTINENTAL
SAINT MICHEL
FRA



CONTINENTAL
GLOBAL 6
ALL



CONTINENTAL
BIKE AID
ALL

Au sommet du Géant de Provence.

La fin des travaux d'aménagement du sommet du Mont Ventoux, depuis peu Parc Naturel Régional, marque le retour de l'arrivée du CIC - Mont Ventoux Dénivelé Challenges au sommet du Géant de Provence. La double ascension, initiée en 2020 mais tronquée de son final, sera désormais complète.

La confiance accordée par le CIC est la preuve que le cyclisme d'aujourd'hui est porteur de valeurs humaines fortes. L'engagement sur la durée et sur l'ensemble de nos projets nous conforte dans nos prises de décisions et nos actions engagées pour le vélo de demain.

Le cyclisme est un vecteur de communication fort, générateur de retombées économiques locales. Il positionne le Vaucluse, terre de cyclisme, comme un acteur incontournable du tourisme durable. »

Parallèlement, pour la première fois, notre course sera retransmise en direct dans son intégralité par La Chaîne L'Équipe. Cela va permettre, et nous en sommes fiers, une belle valorisation du territoire, de nos partenaires et de ceux des équipes.»

À noter qu'une course pro féminine aura lieu en parallèle de la course masculine dès 2022.

Lucie & Nicolas Dénivelé Challenges®



PROGRAMME



LUNDI 7 JUIN 2021

- 16H-19H** Permanence accréditations à l'espace Culturel de Vaison la Romaine
- 16H-18H** Retrait des dossards, vérification des licences.
- 18H30** Réunion des directeurs sportifs avec le président du Jury et le directeur de course.
- 18H45** Réunion des pilotes.

MARDI 8 JUIN 2021

- 9H30** Accueil des équipes
- 9H45** Réunion sécurité OBLIGATOIRE pour tous les pilotes échelon course, animé par le président du jury
- 9H45-10H45** Présentation des coureurs et signature de la feuille de départ
- 10H50** Mise en grille des coureurs sur la ligne de départ, et des directeurs sportifs à l'arrière du peloton.
- 11H00** Départ fictif
- 11H05** Départ lancé
- 15H30** Arrivée du premier coureur au sommet du Mont Ventoux
- 15H40** Cérémonie protocolaire au sommet du Mont Ventoux
- 15H-18H** Permanence d'arrivée à l'espace Culturel de Vaison la Romaine, salle de presse, secrétariat.

Team vivez en relief *C'est reparti !*

© Eclacom 06 70 35 06 68 - Photo © Norman KERGOAT



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



**“ Quel plaisir de retrouver
les pentes mythiques
du Mont Ventoux. ”**

Quel plaisir de retrouver les pentes mythiques du Mont Ventoux, d'encourager les coureurs sur ces routes chargées d'histoire ! Après une première année remplie de promesses, le CIC renouvelle son partenariat et appose son nom pour 3 ans à cette épreuve qui devient le CIC - Mont Ventoux Dénivelé Challenges.

Dans un monde en pleine reconstruction, quoi de plus naturel que l'accompagnement par le CIC d'une jeune course qui s'inscrit dans la grande Histoire du cyclisme ! Pour le CIC, il s'agit aussi de s'engager dans la durée en faveur du cyclisme féminin et de favoriser sa progression au plus haut niveau.

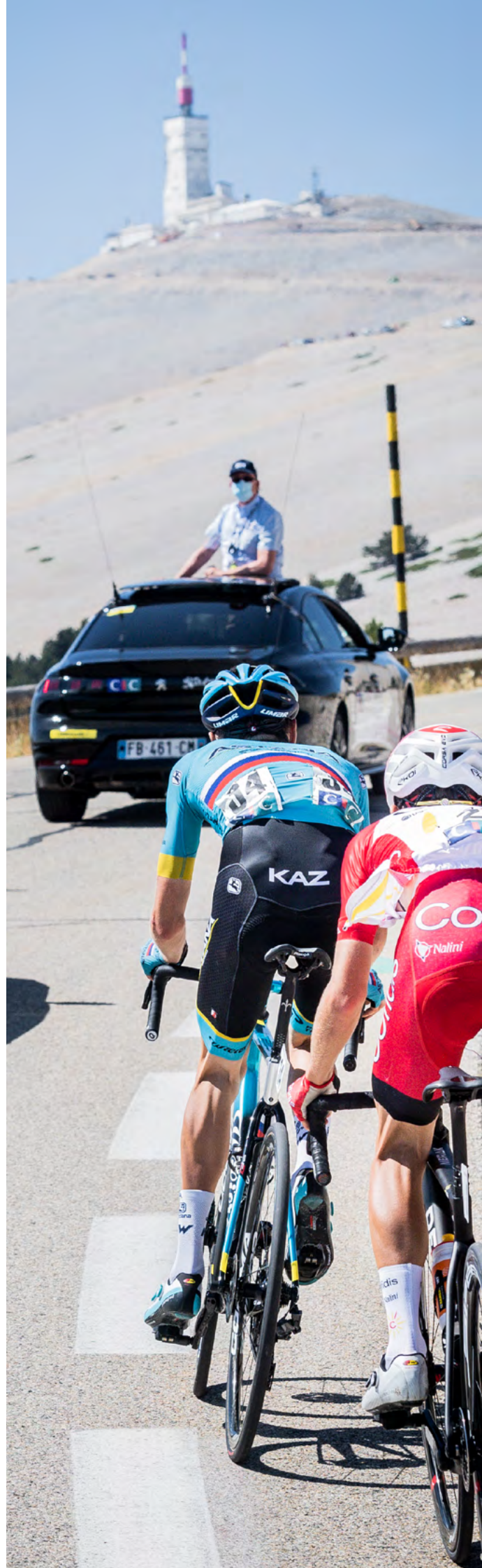
L'esprit d'entreprendre anime au quotidien les équipes du CIC, comme celles à l'œuvre dans l'organisation de cette belle course. Le CIC, également grand partenaire de la Fédération Française de Cyclisme, s'implique avec l'objectif de promouvoir la pratique du vélo par tous et de valoriser le dynamisme d'un territoire. Fidèle à son engagement en faveur de l'économie, le CIC continue de soutenir les initiatives locales et souhaite, au travers de ce partenariat, participer au développement économique et à l'attractivité de la région.

Sur ce parcours inédit où les coureurs devront gravir deux fois le mythique Géant de Provence, la volonté individuelle devra composer avec la force de l'équipe. Deux valeurs qui nous sont chères. Nous espérons idéalement pouvoir retrouver un public de passionnés aux bords des routes, respectueux des gestes barrières et contribuant à cette belle et grande fête du cyclisme.

Bonne course et rendez-vous au sommet ! »

Eric Cotte

Directeur Général
de CIC Lyonnaise de Banque

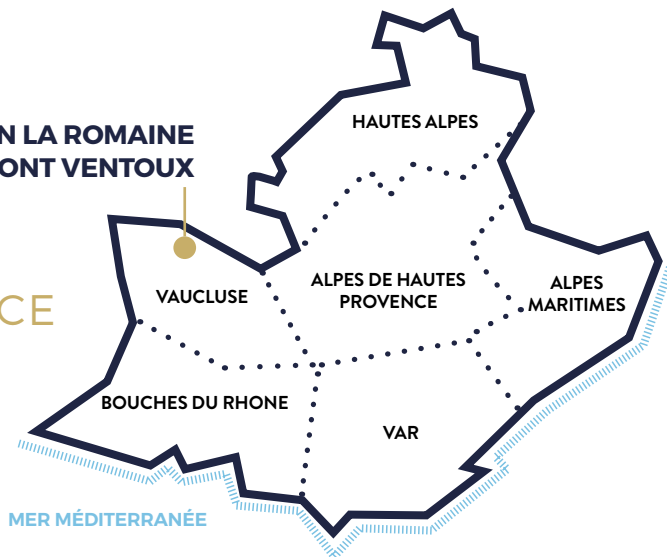


LOCALISATION



PROVENCE

VAISON LA ROMAINE
MONT VENTOUX



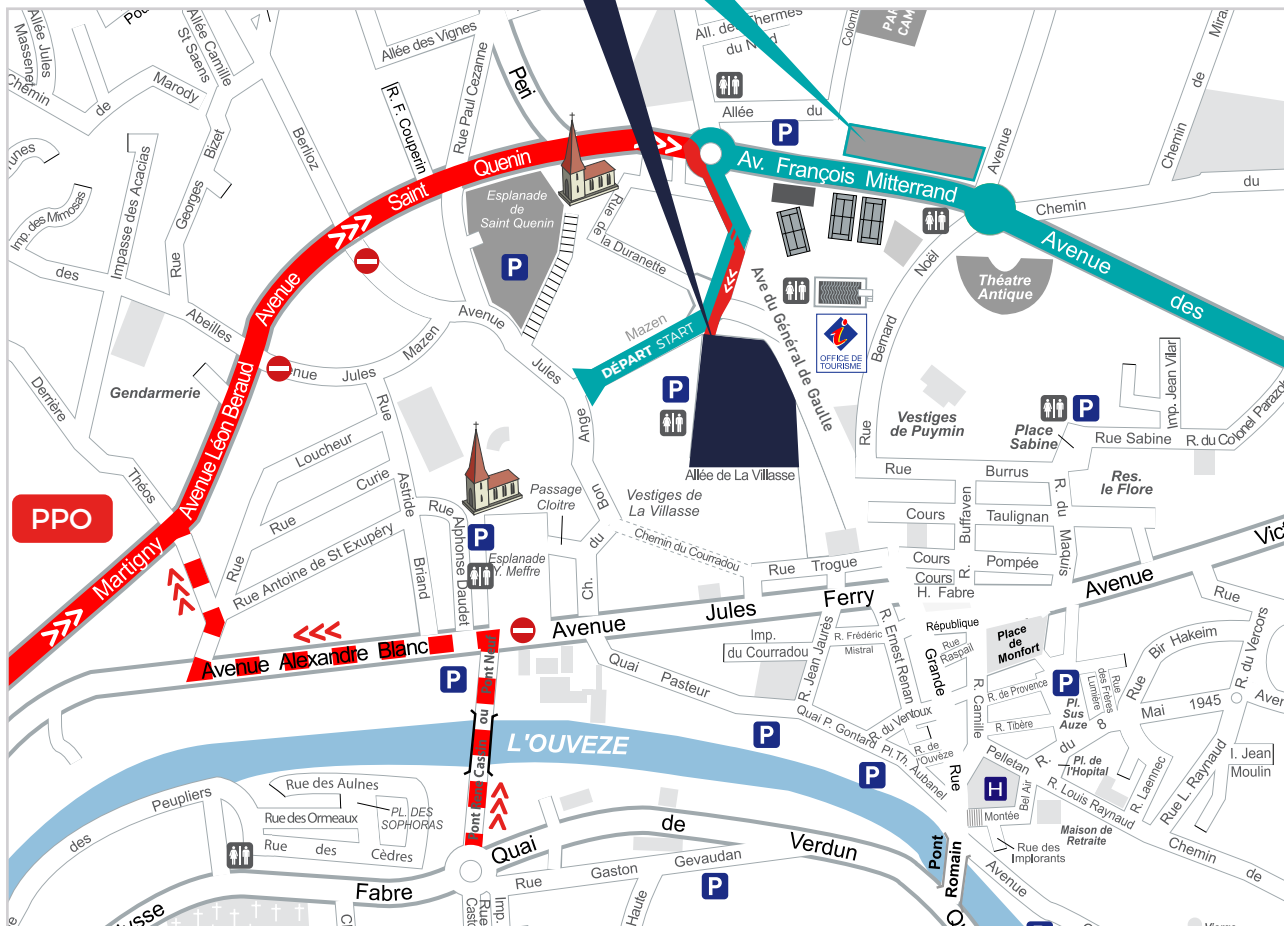
INSTALLATION DE DÉPART

PLACE BURRUS

PARKING COUREURS
VILLAGE PARTENAIRES
PRÉSENTATION DES COUREURS

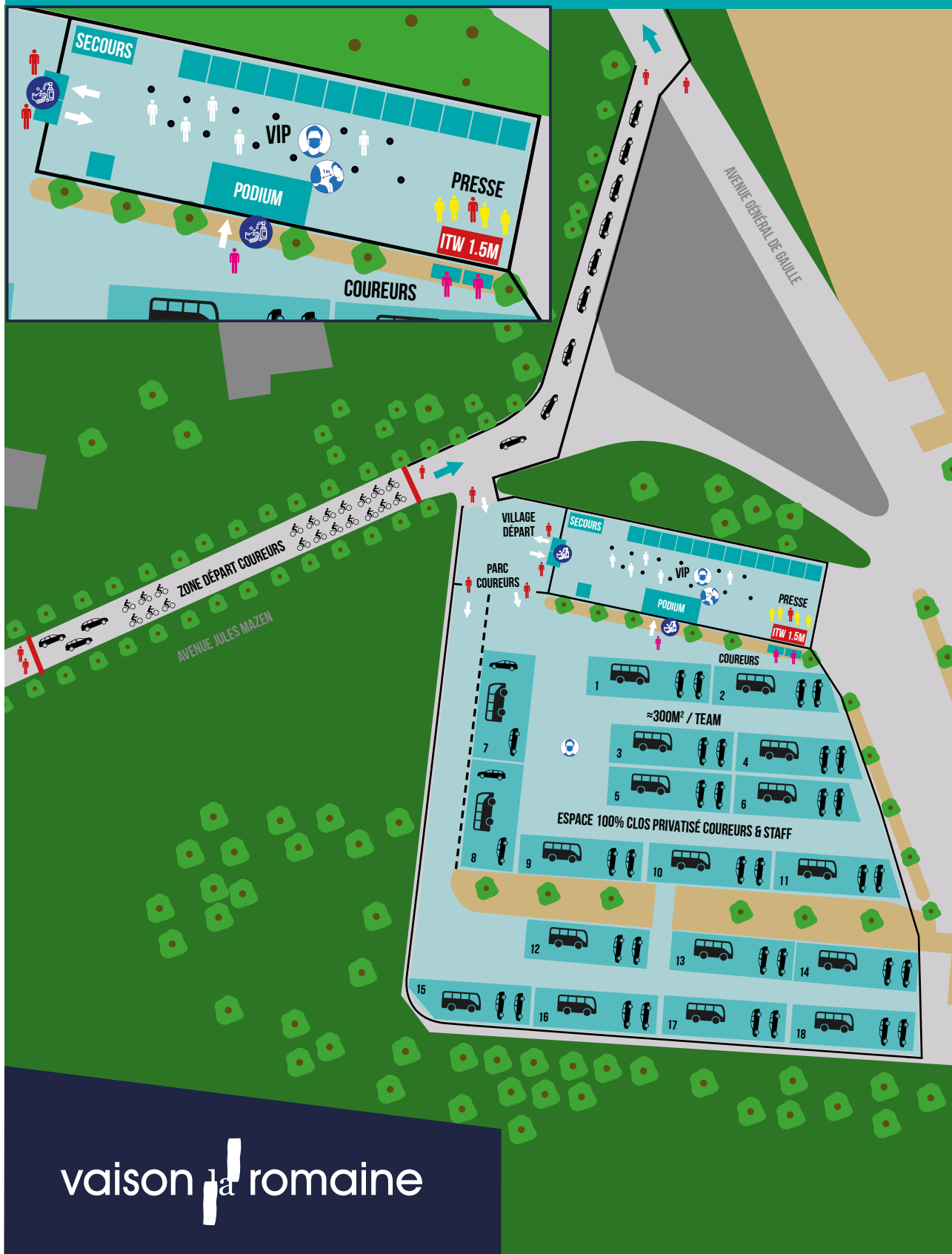
ESPACE CULTUREL

PERMANENCE
SALLE DE PRESSE
PARKING PRESSE, ORGANISATION, INVITÉS



ZONE DÉPART

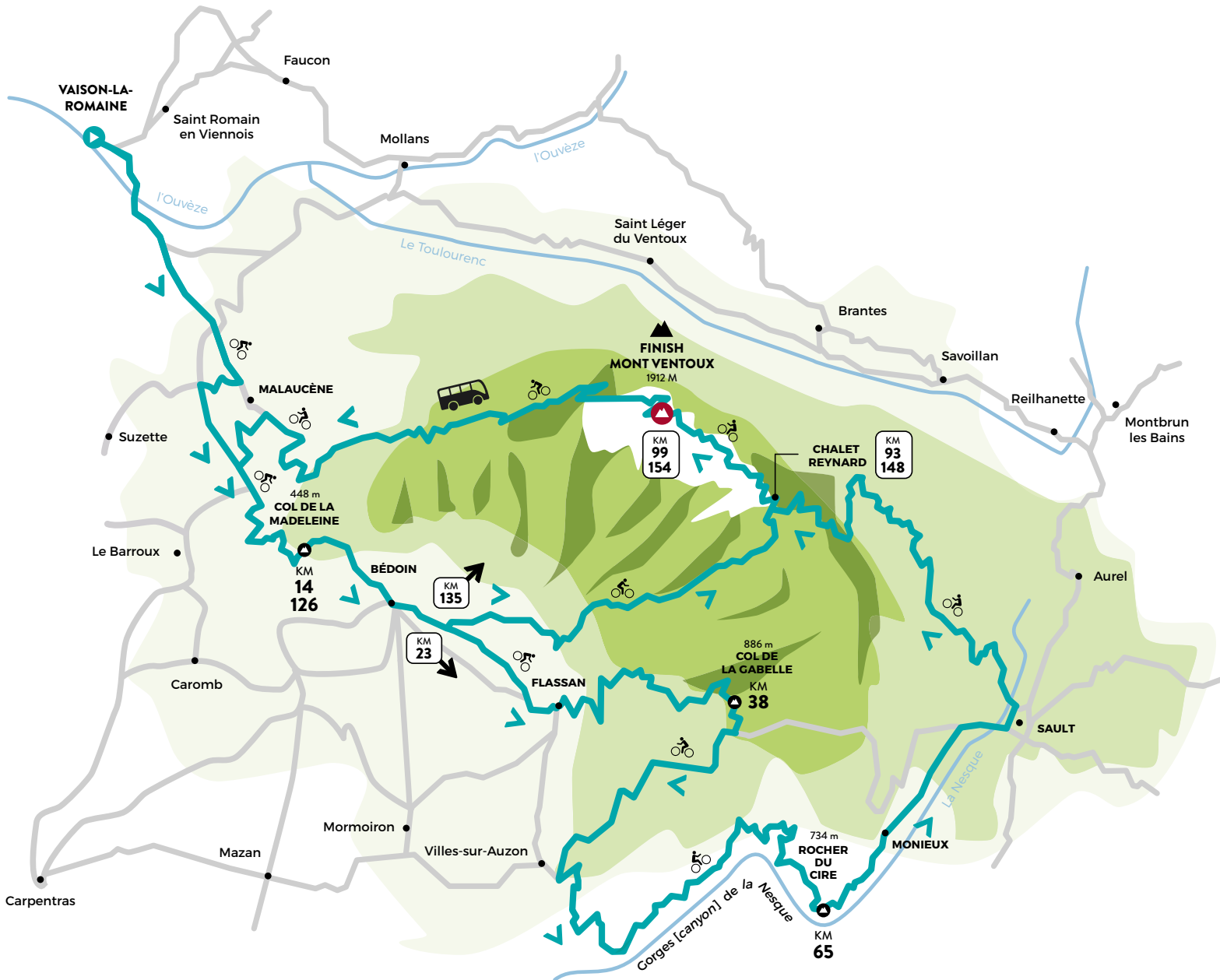
VAISON LA ROMAINE | PLACE BURRUS • AVENUE JULES MAZEN



HORAIRES DE PASSAGE

LIEU	INDICATIONS		Route	KM Parcours	KM Restants	HORAIRES DE PASSAGE				
						32 km/h	35 km/h	38 km/h	40 km/h	42 km/h
Avenue Jules Mazen	DEPART FICTIF			0	156	11:00:00	11:00:00	11:00:00	11:00:00	11:00:00
Rue de la Duranette	ETROIT	A GAUCHE		(0,05)						
Avenue Général de Gaulle - Vaison la Romaine		TOUT DROIT		(0,1)						
Avenue Francois Mitterrand	Rond point	A DROITE	D975	(0,2)						
"Théâtre Antique"	Rond point	TOUT DROIT	D975	(0,5)						
Avenue des Choralies	Rond Point	TOUT DROIT	D938	(1)						
	Ralentisseurs	TOUT DROIT	D938	(1,5)						
	Terre plein	TOUT DROIT	D938	(1,7)						
Camping "Carp Diem"	Terre plein			(2,3)						
Pont "Valentin"	Rétrécissement	VOIE DE DROITE	D938	(2,6)						
Pont "Valentin"		A GAUCHE	D938	(2,7)						
D938 - ROUTE DE MALAUCENE	DEPART REEL		D938	0	153	11:05	11:05	11:05	11:05	11:05
Le Crestet - DRAPEAU JAUNE	Ilot central	TOUR DROIT	D938	1,2	151,8	11:07	11:07	11:06	11:06	11:06
Le Crestet	Rond point	TOUT DROIT	D938	1,2	151,8	11:07	11:07	11:06	11:06	11:06
Route de Malaucène		Succession de terre plein	D938	1,9	151,1	11:08	11:08	11:08	11:07	11:07
Entrée MALAUCENE - CR D938/D90		A DROITE	D938/D90	6,8	146,2	11:17	11:16	11:15	11:15	11:14
CR D90/Chemin Plan de Laval ROUTE ETROITE		A GAUCHE		8,2	144,8	11:20	11:19	11:17	11:17	11:16
CR Chemin Plan de Laval / D938 1ER PASSAGE		A DROITE		10,3	142,7	11:24	11:22	11:21	11:20	11:19
			A GAUCHE	D938/D19	11	142	11:25	11:23	11:22	11:21
COL DE LA MADELEINE	DEBUT GPM		D19	11,5	141,5	11:26	11:24	11:23	11:22	11:21
COL DE LA MADELEINE	FIN GPM		D19	13,3	139,7	11:29	11:27	11:26	11:24	11:24
	Descente sinueuse et sans visibilité		D19	13,3	139,7	11:29	11:27	11:26	11:24	11:24
Descente Col de la Madeleine - DRAPEAU JAUNE		Virage dangereux à droite	D19	17	136	11:36	11:34	11:31	11:30	11:29
Entrée BÉDOIN - DRAPEAU JAUNE	Ilot central	TOUT DROIT	D19	19,4	133,6	11:41	11:38	11:35	11:34	11:32
	Ralentisseurs	TOUT DROIT	D19	19,6	133,4	11:41	11:38	11:35	11:34	11:33
D974 - BEDOIN	Rond point	A GAUCHE	D974	19,9	133,1	11:42	11:39	11:36	11:34	11:33
CR D974/D19		A DROITE	D974/D19	21,7	131,3	11:45	11:42	11:39	11:37	11:36
Entrée FLASSAN CR D19/D217	Ralentisseurs	TOUT DROIT	D19/D217	26,1	126,9	11:53	11:49	11:46	11:44	11:42
FLASSAN	Rétrécissement	TOUT DROIT	D217	26,3	126,7	11:54	11:50	11:46	11:44	11:42
COL DE LA GABELLE ROUTE RUGUEUSE	DEBUT GPM		D217	26,6	126,4	11:54	11:50	11:47	11:44	11:43
RAVITAILLEMENT AUTORISÉ			D217	30	123	12:01	11:56	11:52	11:50	11:47
START ECOZONE 1			D217	36,3	116,7	12:13	12:07	12:02	11:59	11:56
FINISH ECOZONE 1			D217	36,6	116,4	12:13	12:07	12:02	11:59	11:57
COL DE LA GABELLE / CR D217/D1 DESCENTE RAPIDE	FIN GPM	A DROITE	D217/D1	36,9	116,1	12:14	12:08	12:03	12:00	11:57
Entrée de Villes Sur Auzon		Ralentisseur / Terre plein	D1	45,4	107,6	12:30	12:22	12:16	12:13	12:09
CR D1/D942 Direction Gorges de la Nesque - DRAPEAU JAUNE	Mobilier Urbain	EPINGLE GAUCHE	D1/D942	45,6	107,4	12:30	12:23	12:17	12:13	12:10
GORGE DE LA NESQUE	DEBUT GPM		D942	45,7	107,3	12:30	12:23	12:17	12:13	12:13
GORGE DE LA NESQUE - Attention Sangliers		FIN GPM	D942	64,4	88,6	13:05	12:55	12:46	12:41	12:41
Entrée Monieux		Succession de ralentisseurs	D942	67,9	85,1	13:12	13:01	12:52	12:46	12:42
CR D942/D1		A DROITE	D942/D1	71,8	81,2	13:19	13:08	12:58	12:52	12:47
Traversée de La Loge	Terre plein	TOUT DROIT	D942	72,6	80,4	13:21	13:09	12:59	12:53	12:48
CR D942/Route vers Mont Ventoux ROUTE ETROITE	Terre plein	A GAUCHE		73	80	13:21	13:10	13:00	12:54	12:49
CR D164 vers Mont Ventoux		Epingle à gauche 180°		73,8	79,2	13:23	13:11	13:01	12:55	12:50
MONT VENTOUX (1ere montée)	DEBUT GPM		D164	73,8	79,2	13:23	13:11	13:01	12:55	12:50
START ECOZONE 2			D164	74	79	13:23	13:11	13:01	12:56	12:50
FINISH ECOZONE 2			D164	74,3	78,7	13:24	13:12	13:02	12:56	12:51
D164/D974 CHALET REYNARD 1ER PASSAGE		TOUT DROIT	D164/D974	92,1	60,9	13:57	13:42	13:30	13:23	13:16
SOMMET MONT VENTOUX 1ER PASSAGE	FIN GPM		D974	98,3	54,7	14:09	13:53	13:40	13:32	13:25
DESCENTE RAPIDE AVEC VIRAGES EN EPINGLES			D974	98,3	54,7	14:09	13:53	13:40	13:32	13:25
D974/D164A Station Mont Serein	Rond point	TOUT DROIT	D974	104,4	48,6	14:20	14:03	13:49	13:41	13:34
Entrée Malaucène - fin descente		Mobilier Urbain / Ralentisseur	D974	119	34	14:48	14:29	14:12	14:03	13:55
CR D974/D938		Virage en equerre	D974/D938	119,2	33,8	14:48	14:29	14:13	14:03	13:55
D938-Route de Carpentras	Rond point	A GAUCHE	D938	119,5	33,5	14:49	14:29	14:13	14:04	13:55
START ECOZONE 3			D938	119,6	33,4	14:49	14:30	14:13	14:04	13:55
FINISH ECOZONE 3			D938	119,9	33,1	14:49	14:30	14:14	14:04	13:56
CR D938 / Chemin Plan de Laval 2EME PASSAGE		TOUT DROIT	D938	122	31	14:53	14:34	14:17	14:08	13:59
CR D938/D19		A GAUCHE	D938/D19	122,7	30,3	14:55	14:35	14:18	14:09	14:00
COL DE LA MADELEINE	DEBUT GPM		D19	123,2	29,8	14:56	14:36	14:19	14:09	14:00
COL DE LA MADELEINE		FIN GPM	D19	125	28	14:59	14:39	14:22	14:12	14:02
	Descente sinueuse et sans visibilité		D19	125	28	14:59	14:39	14:22	14:12	14:03
Descente Col de la Madeleine - DRAPEAU JAUNE		Virage dangereux à droite	D19	128,7	24,3	15:06	14:45	14:28	14:18	14:08
Entrée BÉDOIN - DRAPEAU JAUNE	Ilot central	TOUT DROIT	D19	131,2	21,8	15:11	14:49	14:32	14:21	14:12
	Ralentisseurs	TOUT DROIT	D19	131,4	21,6	15:11	14:50	14:32	14:22	14:12
D974 - BEDOIN	Rond point	A GAUCHE	D974	131,7	21,3	15:11	14:50	14:32	14:22	14:13
D974 - Route du Mont Ventoux	DEBUT GPM	TOUT DROIT	D974	131,8	21,2	15:12	14:50	14:33	14:22	14:13
CR D974/D19 Direction le Mont Ventoux		A GAUCHE	D974	133,4	19,6	15:15	14:53	14:35	14:25	14:15
Traversée Sainte Colombe			D974	135,3	17,7	15:18	14:56	14:38	14:27	14:18
Virage Saint Estève			D974	137,3	15,7	15:22	15:00	14:41	14:30	14:21
CHALET REYNARD 2EME PASSAGE		A GAUCHE	D974	146,7	6,3	15:40	15:16	14:56	14:45	14:34
Col des Tempête			D974	152,2	0,8	15:50	15:25	15:05	14:53	14:42
Dernier virage avant l'arrivée		Derivation véhicule	D974	152,9	0,1	15:51	15:27	15:06	14:54	14:43
SOMMET DU MONT VENTOUX	FIN GPM - ARRIVEE		D974	153	0	15:51	15:27	15:06	14:54	14:43

PARCOURS



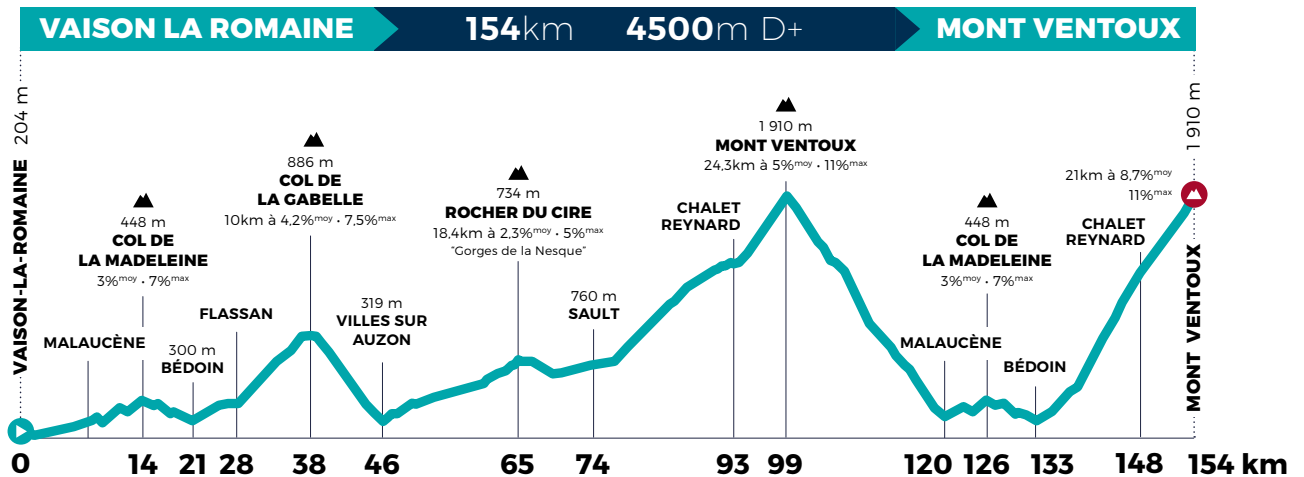
BUS 

ACCÈS AU MONT SEREIN OBLIGATOIRE
ACCÈS SOMMET INTERDIT

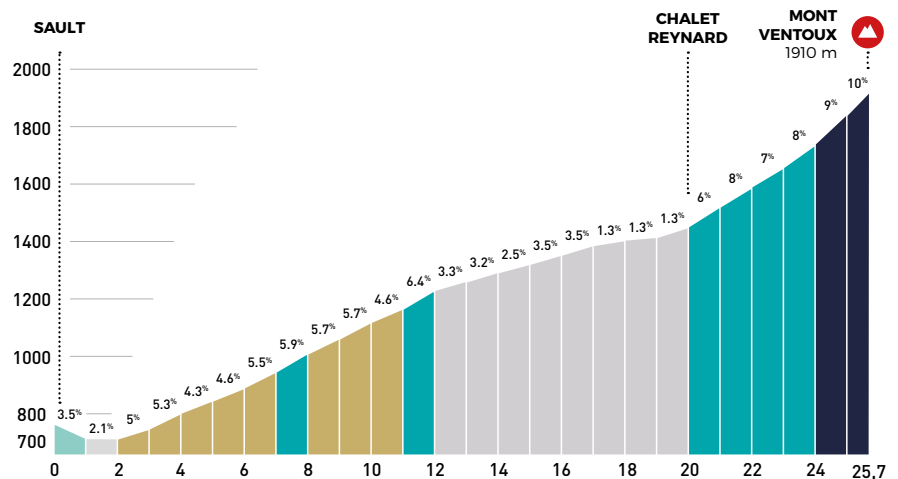
VAISON > MONT-SEREIN
26 KM

MONT SEREIN SOMMET
4 KM

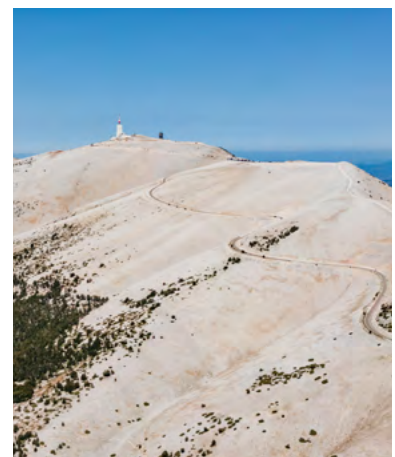
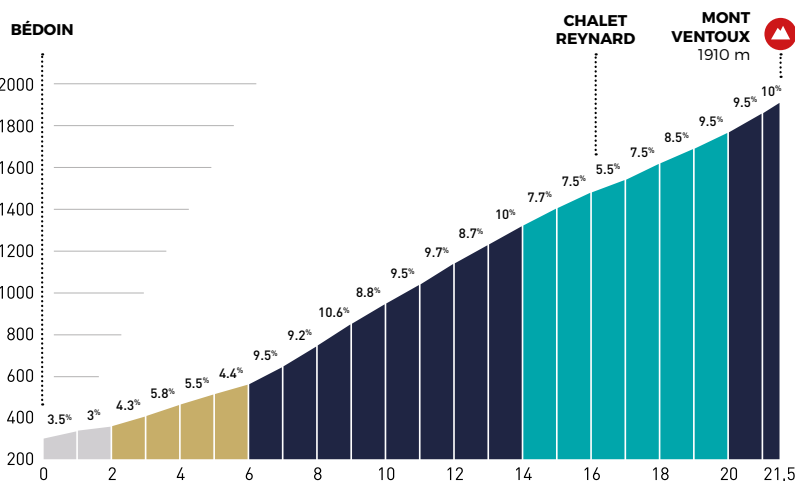
PROFILS



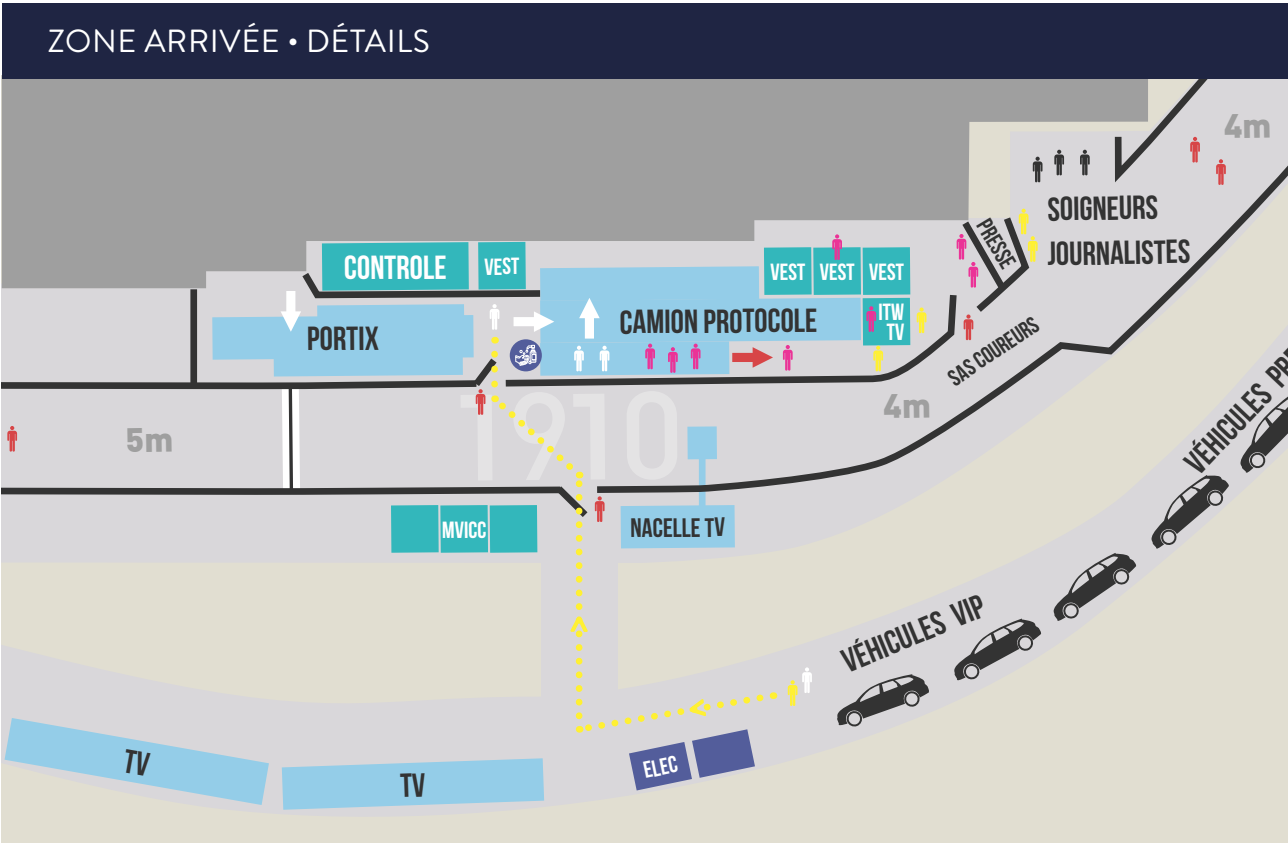
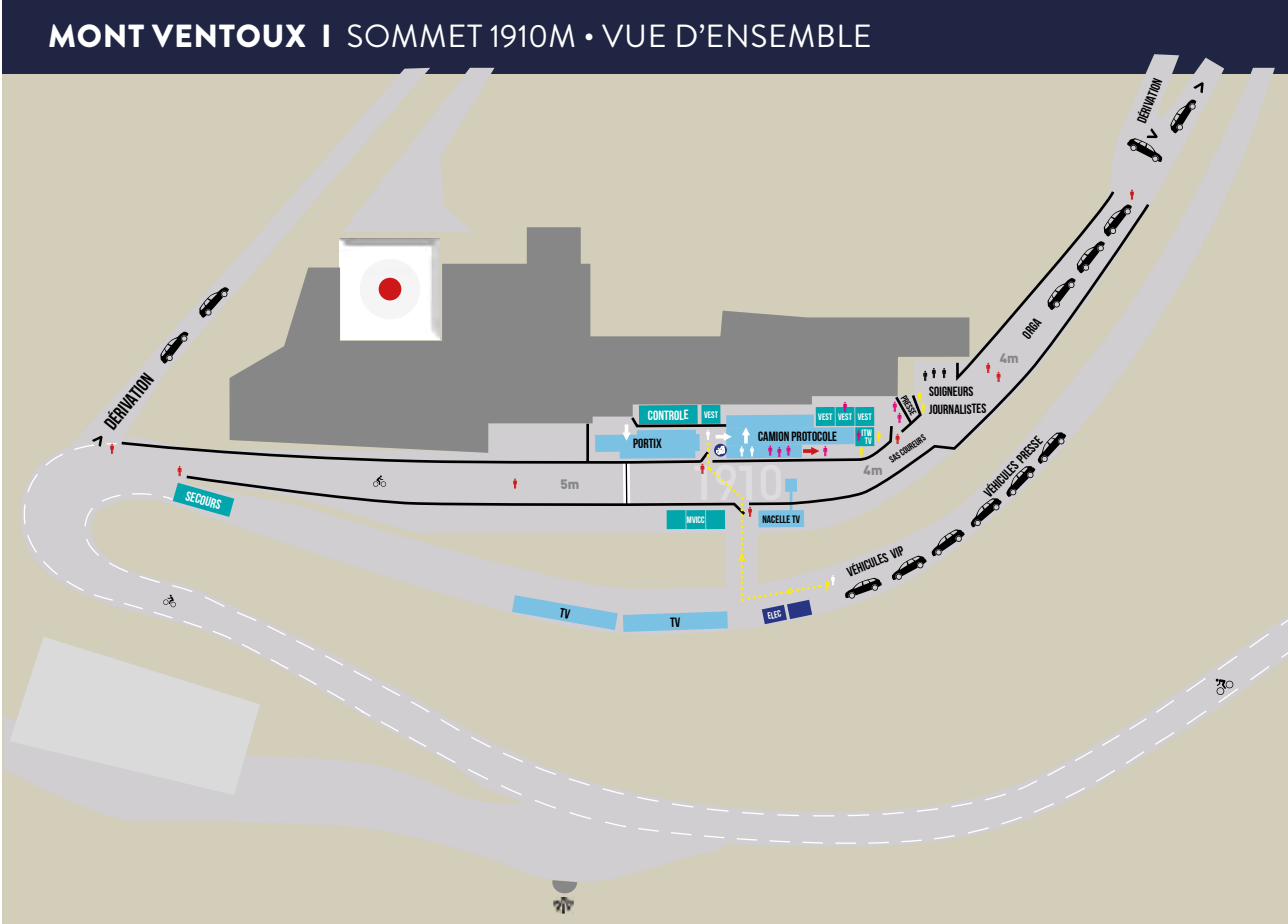
Première ascension par Sault.



Deuxième ascension par Bédoin.



ZONE ARRIVÉE



RÈGLEMENT PARTICULIER



ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve Mont Ventoux Dénivelé Challenges est organisée par l'association GFNY Mont Ventoux, 300 Avenue Ulysse Fabre, 84110 Vaison la Romaine, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 8 JUIN 2021 au départ de Vaison-la-Romaine (Vaucluse) sur une distance de 154 km (+ 2km de départ fictif). Le KMO est situé à l'issue des 2km de parcours fictif, à la sortie de la ville.

ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour. L'épreuve est classée en classe 1.1 (ME1) Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et le classement mondial Hommes Elite UCI :

1 ^{er} : 125 pts	2 ^e : 85pts	3 ^e : 70pts
4 ^e : 60pts	5 ^e : 50pts	6 ^e : 40pts
7 ^e : 30pts	8 ^e : 30 pts	9 ^e : 25pts
10 ^e : 20pts	11 ^e : 15pts	12 ^e : 10pts
13 ^e : 5pts	14 ^e : 5pts	15 ^e : 5pts
16 ^e : 3pts	17 ^e : 3pts	18 ^e : 3pts
19 ^e : 3pts	20 ^e : 3pts	21 ^e : 3pts
22 ^e : 3pts	23 ^e : 3pts	24 ^e : 3pts
25 ^e : 3pts		

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, sur invitation de l'organisateur, l'épreuve est ouverte aux équipes UCI World Teams (dans la limite de 50%), aux équipes Continentales Professionnelles UCI, aux équipes Continentales UCI.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 coureurs et de maximum 7 coureurs.

Le nombre maximal de coureurs est fixé à 140 coureurs.

Les bulletins d'engagements doivent être effectués sur l'imprimé officiel de l'UCI et adressé à :

Mont Ventoux Dénivelé Challenges – 300 av Ulysse Fabre – 84110 Vaison la Romaine, ou par Email à info@denivelechallenges.com

Au plus tard 72h avant le départ, les équipes devront confirmer par écrit à l'organisateur les noms des coureurs titulaires et leurs remplaçants.

ARTICLE 4 : PERMANENCE (DEPART - ARRIVEE)

La permanence d'accueil se tient le lundi 7 Juin

2021 de 16h à 19h à l'espace culturel de Vaison-la-Romaine, 105 Avenue François Mitterrand.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 16 h à 18h.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 18h30.

La permanence d'arrivée se tient, le lundi 7 Juin 2021 de 15h à 18h à l'espace culturel de Vaison-la-Romaine, 105 Avenue François Mitterrand.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DU DEPART

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 9 heures 45 et 10 heures 45 sur le stand de l'organisation installé à proximité du parking coureurs.

Ils devront se présenter à la signature par équipe complète, selon un horaire précis qui sera indiqué aux Directeurs Sportifs par l'organisation.

Appel des coureurs 10h50, départ à 11h00.

ARTICLE 6 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 MHz.

ARTICLE 7 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par VITTA ASSISTANCE au moyen de 3 véhicules d'assistance afin d'assurer le dépannage aux coureurs.

ARTICLE 8 : SERVICE MEDICAL

Conformément aux articles 1.2.060, 1.2.062 du règlement UCI, l'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins, composé de deux médecins et de deux ambulances. En revanche, conformément aux articles 1.1.006 et 1.1.002, les coureurs et accompagnateurs d'un groupe sportif doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement pourra se faire suivant les modalités suivantes :

- Ravitaillement des coureurs depuis les voitures des équipes tel que prévu par l'article 2.3.025 bis ;
- Ravitaillement libre des coureurs selon les dispositions de l'article 2.3.026 en permettant

le ravitaillement par bidon mais également par musette uniquement sur les portions montantes du parcours.

- Dans tous les cas, les dispositions prévues à l'article 2.3.027 s'appliquent (interdiction de ravitailler dans les 30 premiers et 20 derniers kilomètres, interdiction de ravitailler dans les descente, à l'approche d'un sprint, etc.).
- Des zones de collectes des déchets seront mises en place tous les 30 à 40 km.

ARTICLE 10 : DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 11 : CLASSEMENT

Les classements suivants seront établis :

Le classement général de l'épreuve CIC Mont Ventoux Dénivelé Challenges (Classement établi selon l'ordre d'arrivée).

Le classement du Meilleur Jeune - « Trophée LAPIERRE » (Classement établi selon l'ordre d'arrivée concernant les coureurs nés à partir du 01 Janvier 1996).

Pour participer au classement général de l'épreuve, tout concurrent devra terminer l'épreuve.

En cas d'absence à la cérémonie protocolaire, les coureurs seront sanctionnés conformément au barème des pénalités et en particulier par suppression des prix et primes.

ARTICLE 12 : PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de

1 ^{er} : 5 785 €	2 ^e : 2 895 €	3 ^e : 1 445 €
4 ^e : 715 €	5 ^e : 580 €	6 ^e : 435 €
7 ^e : 435 €	8 ^e : 290 €	9 ^e : 290 €
10 ^e : 150 €	11 ^e : 150 €	12 ^e : 150 €
13 ^e : 150 €	14 ^e : 150 €	15 ^e : 150 €
16 ^e : 150 €	17 ^e : 150 €	18 ^e : 150 €
19 ^e : 150 €	20 ^e : 150 €	

l'épreuve est de 14 520 € réparti en 20 prix de la façon suivante :

- Le classement du Meilleur Jeune « Trophée LAPIERRE » est doté de **500€**

ARTICLE 13 : CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage Française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage s'effectuera au terme de la course au sommet du Mont Ventoux, à proximité

de la zone d'arrivée dans le mobil-home prévu à cet effet.

ARTICLE 14 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole pour la remise des Trophées :

- Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve.
- Le vainqueur du classement du Meilleur Jeune.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée. En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

Dès l'arrivée, le vainqueur de l'épreuve devra accorder une interview aux chaînes de télévisions diffusant l'épreuve en direct, dans un stand installé à proximité du podium.

ARTICLE 15 : PENALITES

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires désignés en application des règlements généraux de l'UCI. Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 16 : DERIVATION

Une dérivation obligatoire sera mise en place avant la ligne d'arrivée pour les véhicules y compris les motos. Un régulateur sera présent pour aiguiller les véhicules. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de la direction de l'organisation, des commissaires du médecin officiel et le directeur sportif du vainqueur arrivant détaché avec une avance d'au moins une minute conformément à l'article 2.3.006 du règlement UCI.

ARTICLE 17 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la protection de l'environnement et conformément à la campagne écologique menée par l'UCI, il est demandé aux coureurs et aux suiveurs de ne jeter aucun déchet sur la chaussée et aux abords de celle-ci. Le Mont Ventoux étant classé « Réserve de Biosphère » par l'U.N.E.S.C.O et site « Natura 2000 », il est d'autant plus important de ne pas se délester de ses déchets durant l'ascension de ce dernier, en dehors des zones aménagées.

ARTICLE 18 : FORCE MAJEURE

En cas de vents très violents, tempête de neige/grêle empêchant l'accès au sommet du Mont Ventoux, l'arrivée se fera au Chalet Reynard, à 6km du sommet, KM 148. La décision sera prise par le Président du Jury en concertation avec le Directeur de Course et les services de préfecture, et sera annoncée aux directeurs sportifs.

75th

— ANNIVERSARY —

RIDE
YOUR
NEXT



Partenaire
officiel



LAPIERRE

ORGANISATION

DIRECTION

Directeur de course **Nicolas GARCERA** 06 13 41 11 53

Directrice adjointe **Lucie HIEGEL** 06 99 57 09 45

MEMBRES DU JURY

Président du jury **Patrick DEMUNTER**

Commissaire 1 **Sven CALUS**

Commissaire 2 **Daniel MARCOUX**

Juge à l'arrivée **Richard COMBAZ**

Commissaire moto 1 **Didier ROUSSET**

Commissaire moto 2 **Patrice PION**

ORGANISATION

Flotte véhicules officiels **PEUGEOT DE LUCA**

Dépannage neutre **VITTA**

Radios **VITTA - Françic HOTTELET** 06 03 03 51 41

Radio Tour **Claude DESCHASEAUX**

Référent parcours et sécurité **Louis SOHIER** 07 60 26 88 36

Régulateur N°1 **Alain COLOMBANI**

Régulateur N°2 **David CHAUVIN**

Motos info **VITTA - François MILLOT**

Sécurité échelon course **Gendarmerie 84 & Moto Portage Sécurité**

Médecin - référent COVID-19 **Alain TOUAIBIA** 07 82 26 73 66

Ambulances **LA CROIX BLANCHE Laurent DUBOIS** 06 72 14 63 02

Responsable permanence **Lucie HIEGEL**

Responsable village départ **Joël ROUX SIBLON**

Responsable ligne arrivée **John BRUNEL**

Camion / Arche d'arrivée **PORTIX**

Structure VIP : **CARMAEL**, relations VIP : **Nicolas GARCERA**

Responsable chaperons & contrôle anti-dopage **Vincent DECOCQ**

Opérations presse **YP MEDIAS, Céline COMBIER** 06 72 70 56 75

Responsable protocole **Stéphane GARCIA**

Chronométrage / photo finish / classements **STS**

Ecran géant **PORTIX**

Fléchage / Déflechage / Ecozones **Franck SOLERIEU**

Catering **PEYREROL**

Photographe **William CANNARELLA**

Prévision météo **Bastien DALMASSO "Météo 84"**

ANIMATION

Daniel MANGEAS & Vincent DIDELOT

MÉDIAS

Relations presse **YP MEDIAS, Céline COMBIER** 06 72 70 56 75

Photographe officiel **Agence ZOOM, James START**

Coordination TV **La chaîne L'ÉQUIPE**

Réalisateur **Frédéric GODART**

Moyens de production TV **AMP VISUAL**

Diffuseur France **La chaîne L'ÉQUIPE**

Droits TV monde **Nicolas GARCERA** 06 13 41 11 53



CIC

LAPIERRE

vivez en relief!



vaison la romaine





Nous agissons
sur le terrain
près de vous
maintenant.



RECONSTRUISONS DANS UN MONDE QUI BOUGE.